



Immo Moury s.c.a.
Rue Sainte-Marie, 24
B - 4000 Liège

Tél. 00 32 (04) 221 03 10
Fax 00 32 (04) 221 53 10
www.immomoury.com
info@immomoury.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 10 SEPTEMBRE 2019

Bureau

La séance est ouverte à 14 heures 00, sous la présidence de Monsieur Gilles-Olivier, administrateur de Moury Management s.a., Gérant. 

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia Laschet, Directeur financier.

L'assemblée choisit comme scrutateurs, Monsieur Fernand Modave et Madame Sonia Laschet.

Composition de l'assemblée

A/ Actionnaires

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste des présences ci-annexée, signée par chacun d'eux ou leurs mandataires avant l'ouverture de la séance.

La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Les procurations mentionnées dans la liste des présences restent ci-annexées.

B/ Administrateurs et commissaire

Sont également présents ou représentés le Gérant de la société et le commissaire de la société, à savoir :

- Moury Management s.a., représentée par
 - Monsieur Gilles-Olivier Moury
- Deloitte, représentée par Monsieur Benjamin Henrion qui remplace Monsieur Rik Neckebroeck



C/ Invités

Sont invités à l'assemblée :

- Madame Sonia Laschet, Directeur financier

Exposé du président

- **Le président expose que :**

I. – La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU GERANT SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2019

2. RAPPORT DE REMUNERATION DU GERANT AU 31 MARS 2019

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du gérant au 31 mars 2019.

3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2019

4. COMPTES ANNUELS

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 mars 2019, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 2,3000 par action.

5. DECHARGE AU GERANT ET AU COMMISSAIRE

Proposition de décisions :

- L'assemblée générale donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2018-2019 ;
- L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2018-2019 .

6. FIXATION DES HONORAIRES DU GERANT POUR L'EXERCICE 2019-2020

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de fixer les honoraires du gérant à 75.000 €.

7. MANDAT DU COMMISSAIRE

Proposition de décision : L'assemblée générale nomme au mandat de commissaire de la société Deloitte, Reviseurs d'entreprises, représentée par Benjamin Henrion, pour un mandat de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022 et ce, sous condition suspensive de l'accord de la FSMA.

Les émoluments annuels du commissaire sont fixés à € 15.800 hors TVA.

8. DIVERS

II. – Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans :

1. Le Moniteur belge du 9 aout 2019
2. L'Echo du 9 aout 2019

Le président dépose les numéros justificatifs sur le bureau.

Des lettres missives, contenant l'ordre du jour, ont en outre été adressées, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, aux gérants et au commissaire; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.



2/5

IIbis. – Il existe actuellement 463.154 actions, sans désignation de valeur nominale. Il résulte de la liste des présences que sur un total de 463.154 actions, 246.155 actions sont représentés. La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

III. – Pour assister à l'assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 22 des statuts, relatif aux formalités d'admission à l'assemblée.

IIIbis. – Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires ont pu prendre connaissance, au siège social, des comptes annuels ainsi que des pièces et rapports dont question à l'article 553 du Code des sociétés.

IV. – Chaque action donne droit à une voix.

V. – Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président, après vérification par les scrutateurs, est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU GERANT SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2019

Madame Sonia Laschet donne lecture du rapport de gestion sur l'exercice clôturé le 31 mars 2019.
Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.

2. APPROBATION DU RAPPORT DE REMUNERATION DU GERANT AU 31 MARS 2019

Madame Sonia Laschet donne lecture du rapport de rémunération sur l'exercice clôturé le 31 mars 2019.
Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Décision : l'assemblée approuve ce rapport à l'unanimité.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 246.155 actions, représentant 53,14% du capital social.

Voix Pour : 246.155 voix

Voix Contre : voix

Abstention : voix

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.



3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2019

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.

4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée examine les comptes annuels de la Société Immobilière Réglementée Immo Moury sca de l'exercice clôturé le 31 mars 2019.

Vote : l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels et l'affectation du résultat.

Le président déclare en conséquence que le dividende brut par action de 2,3000 EUR, soit net 1,61000 EUR sera payable à partir du 17 octobre 2019.

Décision : l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels et l'affectation du résultat.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 246.255 actions, représentant 53,14% du capital social.

Voix Pour :246.255..... voix

Voix Contre : voix

Abstention : voix

5. DECHARGE AU GERANT ET AU COMMISSAIRE

Décision : L'assemblée, par un vote spécial (et à l'unanimité), donne décharge au Gérant et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2018-2019, à savoir :

Gérant :

– Moury Management s.a. ;

Commissaire :

– Deloitte, représentée par Monsieur Rik Neckebroeck, Commissaire

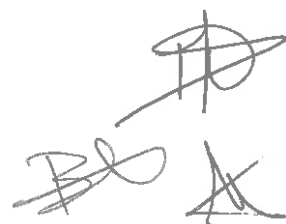
Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 246.255 actions, représentant 53,14% du capital social.

Voix Pour :246.255..... voix

Voix Contre : voix

Abstention : voix



6. FIXATION DES HONORAIRES DU GERANT POUR L'EXERCICE 2019-2020

Décision : L'assemblée générale décide de fixer les honoraires du gérant à 75.000 € pour l'exercice 2019-2020.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 246,155 actions, représentant 53,14% du capital social.

Voix Pour : 246.255 voix

Voix Contre : voix

Abstention : voix

7. MANDAT DU COMMISSAIRE

Décision : L'assemblée générale nomme au mandat de commissaire de la société Deloitte, Reviseurs d'entreprises, représentée par Benjamin Henrion, pour un mandat de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Les émoluments annuels du commissaire sont fixés à € 15.800 hors TVA.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 246,155 actions, représentant 53,14% du capital social.

Voix Pour : 246.255 voix

Voix Contre : voix

Abstention : voix

8. DIVERS

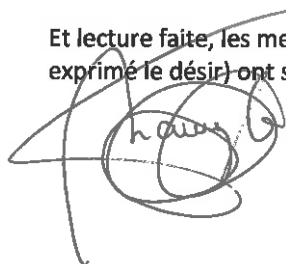
Sans objet.

Clôture

La séance est levée à 14 heures 35

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

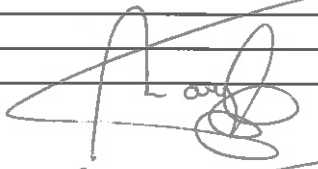
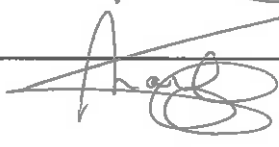
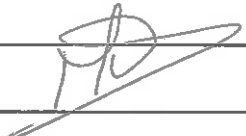
Et lecture faite, les membres du bureau (les administrateurs du gérant et le commissaire) et les actionnaires (qui en ont exprimé le désir) ont signé.



SCA IMMO MOURY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10/09/2019

LISTE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES

Noms et domicile	Nombre d'actions	
Monsieur Geoffroy HORION 11 Bd du Jardin Exotique - MC 98000 Monaco Représenté par Monsieur GILLES-OLIVIER MOURY - Procuration	123.062	
Madame Anne-Christelle HORION Hansez 36 – 4877 OLNE Représentée par Monsieur GILLES-OLIVIER MOURY - Procuration	123.093	
Monsieur Fernand MODAVE Rue François Paul 6, 4031 Angleur	100	
TOTAL	246.255	

LE SECRETAIRE



LES SCRUTATEURS

